

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2017

Présents : Mesdames ROUXEL Marie-Christine, EDELIN Corinne, PENVEN Virginie, COTTIER Evelyne, LE ROUX Murielle et KERVAGORET Magali.

Messieurs LE TENIER Philippe, GOURLAOUEN Claude, BOZEC Pascal, LE GUENNOU Thierry, AMEEL Philippe, DEREDEL Loïc, LAVOLE Patrice et LE BORGNE Yves.

Absent(s) : Mme BERTIN Nathalie qui a donné procuration à LE GUENNOU Thierry.

Secrétaire de séance : Mme KERVAGORET Magali.

1 - PLAN LOCAL D'URBANISME – MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 – BILAN ET APPROBATION

Le Maire a exposé au conseil municipal que dans le cadre de la modification simplifiée du PLU, la mise à disposition du dossier au public a été menée selon les modalités fixées dans la délibération du 6 novembre 2017.

Il précise que cette mise à disposition s'est déroulée de la façon suivante pendant un mois (du 13 novembre 2017 au 13 décembre 2017).

- Apposition d'affiches en tous lieux de la commune fréquentés par le public (Mairie, salle polyvalente, bibliothèque, panneau d'affichage centre bourg), insertion dans la presse,
- Exposition du projet en mairie du 13 novembre au 13 décembre 2017,
- Mise à disposition du public d'un cahier pouvant recevoir les suggestions, observations... (aucune observation),
- Information sur le site internet de la commune,
- Aucun courrier reçu en Mairie.

Après avoir pris connaissance du bilan de cette mise à disposition présenté par le Maire, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité ce bilan ainsi que la modification simplifiée N°1 du PLU relative au secteur de Kerhuel.

2 – TARIFS COMMUNAUX AU 1^{er} JANVIER 2018

Monsieur le Maire a informé les membres du conseil municipal qu'il y avait lieu de fixer les tarifs des services communaux applicables au 1^{er} janvier 2018 et a précisé qu'ils ont été examinés et validés en commission des finances le 12 décembre dernier.

A l'unanimité de ses membres, le conseil municipal a adopté les tarifs pour 2018 tels que figurant sur le document joint en annexe.

3 – PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS - CREATION DE LA FONCTION D'ASSISTANT DE PREVENTION

Le Maire a informé l'Assemblée délibérante que,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 108-3,
Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités et établissements publics,
Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 2-1, 4, 4-1, 4-2 (responsabilité de l'autorité territoriale et nomination d'un Assistant de prévention),
Vu la quatrième partie du code du travail relative à la santé et la sécurité au travail, et notamment l'article L4121-2 sur les principes généraux de prévention,

Il est proposé d'engager la Commune dans une démarche structurée de prévention des risques professionnels, matérialisée par un programme annuel de prévention (ce programme indiquera les actions prioritaires de prévention prévues pour l'année) en créant la fonction d'Assistant de prévention au sein des services de la collectivité.

Cette démarche a été présentée à la commission du personnel réunie le 12 décembre dernier qui a validé cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a validé à l'unanimité la création de cette fonction d'assistant de prévention au sein de la collectivité.

4 – RETRAIT DE LA COMMUNE DE BAYE DE FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE (FIA)

Le Maire a souhaité rajouter ce point à l'ordre du jour et a rappelé la délibération prise le 3 mars 2014 au travers de laquelle la Commune de Baye avait décidé d'adhérer à l'Etablissement Public Administratif d'Ingénierie Local (EPA départemental Ingénierie) aujourd'hui FIA (Finistère Ingénierie Assistance) pour bénéficier d'une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Il a précisé qu'au regard des besoins actuels et des investissements futurs sur la Commune, l'adhésion auprès de cet établissement public ne se justifie plus. Il a toutefois rappelé le coût annuel de cette adhésion qui pour l'année 2017 représentait 602 €.

Il a alors proposé aux membres de l'assemblée de mettre fin à cette collaboration dès le 1^{er} janvier 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont approuvé la proposition du Maire et ont demandé le retrait de la commune de Baye auprès de Finistère Ingénierie Assistance (FIA),

5 - QUESTIONS DIVERSES

-Le Maire a présenté une demande émanant de l'association Breizh 5/5, dont le siège se situe à Perros-Guirrec (22), sollicitant notre collectivité pour apposer des panneaux Breizh 5/5 aux entrées de Baye pour un coût de 100 € par panneau. Il précise que la démarche de l'association est de rendre visible la volonté de certains bretons de voir se créer une Bretagne à 5 départements.

Après en avoir discuté, les membres du conseil ont refusé d'adhérer à ce vœu de l'association.

-Information du Maire : les vœux du Maire et du conseil municipal à la population se dérouleront à la salle polyvalente le 12 janvier 2018 à 19 h.

26 DEC. 2017



La Secrétaire de séance,
KERVAGORET Magali

Propositions tarifs communaux au 1^{er} janvier 2018

LIBELLE	Tarifs au 01.09.2017	Tarifs au 01.01.2018
Médiathèque		
☛ Inscription moins de 25 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux et de l'AAH	Gratuit	
☛ Inscription adultes de 25 ans et plus	10€	Idem
☛ Carte vacanciers : pour 2 mois	5€	
☛ Caution vacanciers	100€	
☛ Carte collectivités (écoles, associations, ...) bayoises	Gratuit	
☛ Carte collectivités (écoles, associations,...) appartenant à QC	10€	
Tarifs scolaires		
☛ Cantine – Prix du repas		
- Elèves	2,65€	
- Adultes	5,30€	Idem
☛ Garderie – Prix de la présence		
- Matin	1,02€	
- 16h30/18h	1,94€	
- 16h30/19h	2,35€	
-17h15/19h	1,02€	
Location de la salle polyvalente		
☛ Salle sans office, avec ampli et enceintes		
- Bayois	175€	
- Extérieur	350€	
☛ Salle avec office avec ampli et enceintes		
- Bayois	225€	
- Extérieur	450€	
☛ Petites salles sans office		
- Bayois	100€	
- Extérieur	150€	Idem
☛ Petites salles avec office		
- Bayois	150€	
- Extérieur	250€	
☛ Salle polyvalente et office leweek-end		
- Bayois	400€	
- Extérieur	800€	
☛ Caution matériel		
- Location avec office	200€	
- Location sans office	200€	
☛ Caution ménage	200€	
Location de mobilier		
☛ Tables	3,50€	
☛ Bancs	1€	Idem
Emplacement marché		
☛ Abonnement au trimestre	27,50€	30,00€

➤ Occasionnel, passager, volant : prix au ml	0,80€	1€
➤ Forfait branchement électrique : prix à la demi-journée	1,50€	2€
Cimetière		
➤ Concession (caveau/tombe)		
- Location 2 m ² , 15ans	80€	
- Location 2 m ² , 30 ans	160€	
- Location 4 m ² , 15ans	160€	
- Location 4 m ² , 30 ans	320€	
➤ Colombarium		Idem
- Achat case	710€	
- Location 15 ans	20€	
- Location 30 ans	40€	
➤ Jardin du souvenir et livre du souvenir		
- taxe de dispersion (effectuée par la Mairie)	22€	
- Pose de plaque	42€	
- Location 15 ans	20€	
- Location 30 ans	40€	
Assainissement collectif		
➤ Raccordement	2 120€	
➤ Abonnement	59,48€	Idem
➤ Coût au m ³	1,07€	

Tarifs 2018 validés à l'unanimité lors de la séance du 22 décembre 2017.